

**COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023**

L'an 2023, le 29 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 23 mars 2023, s'est légalement réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert JOLLIET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Étaient présents : Hubert JOLLIET, Marc SEVIN, Nadine JOVENIAUX, Claude PELLETIER, Christophe BAZILLE, Marie-Noëlle DEFORGES, Brigitte BLAIN, Jean-Marc RIQUET, Didier HOARAU, Yoann ROBIN, Augustin-Marie CAUCHOIS, Jean-Luc CHARRON, Dominique LORCET, Béatrice PRÉVOST

Pouvoirs : 6

Approbation du dernier procès-verbal :

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2022.

2023-001 - Approbation du compte de gestion 2022 de la commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** le compte de Gestion de la commune, produit par le Receveur Municipal, pour l'année 2022.

2023-002 – Approbation du compte de gestion 2022 du service eau

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** le compte de gestion du service eau, produit par le Receveur Municipal, pour l'année 2022.

2023-003 – Approbation du compte de gestion 2022 des ateliers relais

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** le compte de gestion des ateliers relais, produit par le Receveur Municipal, pour l'année 2022.

2023-004 – Vote du compte administratif 2022 de la commune

COMMUNE	Dépenses (1)	Recettes (2)	Résultats exercice 2022 (2-1 = A)	Report 2021 (B)	Résultat de clôture 2022 (A+B)
Investissement	1 047 079.07 €	501 440.73 €	- 545 638.34 €	- 23 212.84 €	- 568 851.18 €
Fonctionnement	2 150 849.33 €	2 680 921.17 €	530 071.84 €	3 915 959.41 €	4 446 031.25 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** le compte administratif de la commune pour l'année 2022.

2023-005 – Vote du compte administratif 2022 du service eau

SERVICE EAU	Dépenses (1)	Recettes (2)	Résultats exercice 2022 (2-1 = A)	Report 2021 (B)	Résultat de clôture 2022 (A+B)
Investissement	10 815.70 €	26 189.75 €	15 374.05 €	142 132.69 €	157 506.74 €
Exploitation	180 097.48 €	258 309.38 €	78 211.90 €	737 111.14 €	815 323.04 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** le compte administratif du service eau pour l'année 2022.

2023-006 – Vote du compte administratif 2022 des ateliers relais

ATELIERS RELAIS	Dépenses (1)	Recettes (2)	Résultats exercice 2022 (2-1 = A)	Report 2021 (B)	Résultat de clôture 2022 (A+B)
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	37 789.52 €	37 789.52 €
Fonctionnement	1 670.00 €	20 741.04 €	19 071.04 €	22 517.10 €	41 588.14 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** le compte administratif des ateliers relais pour l'année 2022.

2023-007 – Affectation des résultats de la commune

INVESTISSEMENT	
D001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	568 851.18 €
R1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	568 851.18 €
FONCTIONNEMENT	
R002 – Résultat de fonctionnement reporté	3 877 180.07 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal **vote** la reprise des résultats de l'exercice 2022, et **décide** de l'affecter à l'exercice 2023 dans le budget de la commune.

2023-008 – Affectation des résultats du service eau

INVESTISSEMENT	
R001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	157 506.74 €
EXPLOITATION	
R002 – Résultat d'exploitation reporté	815 323.04 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal **vote** la reprise des résultats de l'exercice 2022, et **décide** de l'affecter à l'exercice 2023 dans le budget du service eau.

2023-009 – Affectation des résultats des ateliers relais

INVESTISSEMENT	
R001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	37 789.52 €
FONCTIONNEMENT	
R002 – Résultat de fonctionnement reporté	41 588.14 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal **vote** la reprise des résultats de l'exercice 2022, et **décide** de l'affecter à l'exercice 2023 dans le budget des ateliers relais.

2023-010 – Vote des crédits scolaires pour l'année 2023

	Nombre d'enfants	Montant alloué
École Maternelle	91	6 188 €
École Primaire	188	12 784 €
TOTAL		18 972 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** d'allouer aux classes élémentaires et maternelles, au titre de l'année 2023, un crédit de 68 € par élève, pour les fournitures scolaires et le renouvellement des manuels scolaires.

2023-011 – Attribution des subventions aux associations pour l'année 2023

A la majorité (19 voix pour – 1 abstention : Didier Hoarau), le Conseil Municipal **décide** l'attribution des subventions aux associations, comme précisé dans le tableau en annexe, au compte 6574 du Budget Primitif 2023 de la Commune.

2023-012 – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal **fixe** les taux communaux pour l'année 2023 comme suit, et **charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, et de transmettre l'état 1259 complété à la DDFIP :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	18,27 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	40,27 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	41,94 %

2023-013 – Assujettissement des logements vacants à la THRS

A l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et **charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2023-014 – Budget principal : passage à la nomenclature M57 – Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** le Maire, à compter de l'exercice 2023, pour le budget principal de la commune, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, et à signer tout document s'y rapportant.

2023-015 – Budget ateliers relais : passage à la nomenclature M57 – Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** le Maire, à compter de l'exercice 2023, pour le budget ateliers relais, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, et à signer tout document s'y rapportant.

2023-016 – Budget principal : passage à la nomenclature M57 – Approbation du choix de régime de provisions semi-budgétaires pour risques et charges

A l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** d'appliquer le régime de droit commun en optant pour le régime de provisions semi-budgétaires, sur le budget principal, et **autorise** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2023-017 – Budget ateliers relais : passage à la nomenclature M57 – Approbation du choix de régime de provisions semi-budgétaires pour risques et charges

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer le régime de droit commun en optant pour le régime de provisions semi-budgétaires, sur le budget ateliers relais, et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2023-018 – Vote du Budget Primitif 2023 de la commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023, s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 6 274 004,07 € en section de fonctionnement, et à 3 098 855,25 € en section d'investissement, selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	2 720 000.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 375 000.00 €
014	Atténuation de produits	90 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 876 004.07 €
65	Autres charges de gestion courante	176 000.00 €
66	Charges financières	25 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €
68	Dotations amortissements / provisions	10 000.00 €
TOTAL		6 274 004.07 €

Recettes

Chapitres	Libellés	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 877 180.07 €
013	Atténuation de charges	10 000.00 €
70	Produits des services	196 550.00 €
73	Impôts et taxes	412 613.00 €
731	Fiscalité locale	1 092 000.00 €
74	Dotations, subventions et participations	574 661.00 €
75	Autres produits de gestion courante	110 500.00 €
77	Produits exceptionnels	500.00 €
TOTAL		6 274 004.07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitres	Libellés	Montant
001	Solde d'exécution reporté	568 851.18 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	154 584.02 €
20	Immobilisations incorporelles	125 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 584 920.05 €
23	Immobilisations en cours	410 000.00 €
27	Autres immobilisations financières	250 000.00 €
TOTAL		3 098 855.25 €

Recettes

Chapitres	Libellés	Montant
021	Virement de section de fonctionnement	1 876 004.07 €
10	Fonds divers et réserves	672 851.18 €
13	Subventions d'équipement	550 000.00 €
TOTAL		3 098 855.25 €

2023-019 – Vote du Budget Primitif 2023 du service eau

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif du service eau pour l'exercice 2023, s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 1 058 638,74 € en section d'exploitation, et à 371 089,75 € en section d'investissement, selon le détail par chapitres suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	669 055.73 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	70 000.00 €
014	Atténuation de produits	60 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	186 970.26 €
042	Opérations d'ordre de transfert	26 612.75 €
65	Autres charges de gestion courante	4 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €
68	Dotations amortissements / provisions	40 000.00 €
TOTAL		1 058 638.74 €

Recettes

Chapitres	Libellés	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	815 323.04 €
042	Opérations d'ordre de transfert	10 815.70 €
70	Ventes de produits, services	232 500.00 €
TOTAL		1 058 638.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitres	Libellés	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert	10 815.70 €
20	Immobilisations incorporelles	40 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	60 000.00 €
23	Immobilisations en cours	260 274.05 €
TOTAL		371 089.75 €

Recettes

Chapitres	Libellés	Montant
001	Solde d'exécution reporté	157 506.74 €
021	Virement de la section d'exploitation	186 970.26 €
040	Opérations d'ordre de transfert	26 612.75 €
TOTAL		371 089.75 €

2023-020 – Vote du Budget Primitif 2023 des ateliers relais

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif des ateliers relais pour l'exercice 2023, s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 63 928,14 € en section de fonctionnement, et à 42 280,03 € en section d'investissement, selon le détail par chapitres suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	16 437.63 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	4 490.51 €
65	Autres charges de gestion courante	1 500.00 €
68	Dotations amortissements / provisions	1 500.00 €
TOTAL		63 928.14 €

Recettes

Chapitres	Libellés	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	41 588.14 €
70	Produits des services	1 600.00 €
75	Autres produits de gestion courante	20 740.00 €
TOTAL		63 928.14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitres	Libellés	Montant
21	Immobilisations corporelles	42 280.03 €
TOTAL		42 280.03 €

Recettes

Chapitres	Libellés	Montant
001	Solde d'exécution reporté	37 789.52 €
040	Opérations d'ordre de transfert	4 490.51 €
TOTAL		42 280.03 €

2023-021 – Projet de rénovation de l'éclairage public : annulation de la délibération n° 2022-057 du 14 décembre 2022 et demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal **annule** la délibération n° 2022-057 en date du 14 décembre 2022 ; **adopte** le projet « Rénovation des installations d'éclairage public » pour un montant de 696 480,00 € TTC ; **autorise** le Maire à déposer un dossier de candidature au titre des dotations d'investissement d'Etat 2023, au titre du Fonds Vert et au titre du CRST 2023/2029 (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) du PETR Pays Loire Beauce ; **adopte** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	% subvention	Montant
Rénovation des installations d'éclairage public			Etat dotations d'investissement 2023	40 %	232 160,00 €
Travaux	557 600,00 €	669 120,00 €	Etat Fonds Vert	40 %	232 160,00 €
Maîtrise d'oeuvre	22 800,00 €	27 360,00 €	Autofinancement	20 %	116 080,00 €
TOTAL	580 400,00 €	696 480,00 €	TOTAL	100 %	580 400,00 €

sollicite une subvention de 232 160,00 € auprès de l'Etat au titre des dotations d'investissement 2023, correspondant à 40 % du montant du projet ; **sollicite** une subvention de 232 160,00 € auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert, correspondant à 40 % du montant du projet ; **sollicite** une subvention auprès de la Région, via le PETR Pays Loire Beauce, si la totalité des subventions allouées par l'Etat pour le projet n'atteint pas 80 % de financement ; **charge** le Maire de toutes les formalités.

2023-022 – Extension de la vidéoprotection 2023 : demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal **adopte** le projet « Extension de la vidéoprotection » pour un montant de 8 011,87 € TTC ; **autorise** le Maire à déposer un dossier de subvention au titre des dotations d'investissement d'Etat « FIPD 2023 », et **charge** le Maire de toutes les formalités.

2023-023 – Équipement de la police municipale : demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** le Maire à déposer un dossier de subvention au titre des dotations d'investissement d'Etat « FIPD 2023 – Équipement des polices municipales », et **charge** le Maire de toutes les formalités.

ANNEXE

Délibération n° 2023-011

Associations	Montants attribués en 2023
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Football Club ARTENAY-CHEVILLY	5 000 €
Hand-ball	2 450 €
Tennis	1 000 €
Basket	1 000 €
Badminton ARTENAY	100 €
Association sportive collège ARTENAY	480 €
Pétanque	650 €
Judo ARTENAY	1 800 €
	12 480 €
ASSOCIATIONS ÉDUCATIVES	
Bouge avec ton école	750 €
Coopérative scolaire élémentaire	1 300 €
Coopérative scolaire maternelle	3 500 €
USEP - école primaire	380 €
FSE Collège ARTENAY	500 €
PEP 45	130 €
MFR CHAINGY	65 €
MFR FEROLLES	65 €
MFR GIEN	65 €
	6 755 €
ASSOCIATIONS LOISIRS ET CADRE DE VIE	
Détente et Loisirs	7 500 €
Blés d'or	3 500 €
Chevilly en fêtes	1 500 €
Chevilly histoire	1 500 €
Les Saltimbanques Chevillois	150 €
Association la Croix briquet	600 €
	14 750 €
ASSOCIATIONS ACTION SOCIALE	
Amicale des sapeurs-pompiers	200 €
Amicale du personnel communal	5 700 €
Banque alimentaire	1 200 €
Bibliothèque sonore	60 €
FNACA de CHEVILLY	130 €
Restos du cœur	100 €
Clique des sapeurs-pompiers	1 500 €
Les amis des chats	300 €
	9 190 €
	43 175 €

Fait à Chevilly, le 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Christophe BAZILLE



Le Maire,

Hubert JOLLIET

